



Le Réseau canadien de cohabitation

Chers, amis,

Les membres du Réseau canadien de cohabitation sont formés de groupes et de communautés établies fondés sur les caractéristiques suivantes (tel qu'énoncé lors de la 3e conférence sur la cohabitation de Kathryn McCamant et Charles Durrett en Amérique du Nord, à Seattle en septembre 1997) :

1. Processus participatif. *Les résidents participent à la planification et à la conception du développement de la communauté, pour qu'elle réponde directement à leurs besoins. (Les projets initiés/dirigés par un promoteur immobilier ne sont en rien une menace à cela. Dans la plupart des cas, l'initiative du promoteur peut faciliter encore plus la participation d'un plus grand nombre de personnes dans le processus. D'autre part, une communauté bien pensée, axée sur les piétons, mais sans l'engagement des résidents dans la planification, pourrait être qualifiée d'« inspirée par la cohabitation », toutefois, ce n'est pas une communauté de cohabitation.)*

2. Conception du voisinage. *La conception physique favorise le sentiment d'appartenance à la communauté, en plus de conserver l'intimité et la vie privée. (Il est plus difficile de définir ici ce qui constitue précisément « favoriser un sentiment d'appartenance à la communauté ». Au lieu de dire qu'il s'agit d'une conception axée sur les piétons avec les autos en périphérie, il est plus important de souligner que les résidents sont impliqués dans la prise de décisions (voir ci-dessus) et que l'intention est de créer un « fort sentiment d'appartenance à la communauté » grâce à une conception qui agit comme un des éléments de facilitation. Se mettre ensemble pour acheter votre propre club de golf privé ne fera pas l'affaire).*

3. Résidences privées agrémentées d'installations communes. *Les installations communes sont conçues pour un usage quotidien; elles constituent une partie intégrale de la communauté et comprennent habituellement un coin repas, un coin détente, une salle de jeu pour les enfants, des chambres d'amis, ainsi qu'un jardin et d'autres commodités. Chaque ménage possède sa résidence privée, complète avec sa cuisine, mais elle partage aussi de nombreuses installations communes avec le groupe élargi. (La cohabitation n'est pas constituée par des maisons partagées. Une maison partagée pourrait faire partie d'une communauté de cohabitation, mais c'est un type différent de communauté/d'habitation).*

4. Structure et prise des décisions non hiérarchiques. *On y retrouve des rôles de direction, mais aucun directeur. La communauté ne dépend pas d'une seule personne, même si on y retrouve souvent une « âme missionnaire » qui aide à mettre sur pied la communauté, une autre qui facilite le financement, une troisième qui s'assure que vous, le groupe, pouvez bénéficier de gardiennage lors des réunions, et une autre... (Si on retrouve un leader dans votre communauté qui définit toutes les politiques et qui établit les normes de manière unilatérale, ce n'est pas de la cohabitation).*

5. La communauté n'est pas une source de revenu principal pour les résidents. *Il n'y a pas d'économie de communauté partagée (communautaire). (Si la communauté apporte aux résidents leur principal revenu, il s'agit d'un changement très important à la dynamique entre voisins et cela définit un autre niveau de communauté qui va au-delà de la portée de la cohabitation).*

6. Gestion par les résidents. *Après avoir emménagé.*

Le Réseau canadien de cohabitation

#27 – 20543 96th Ave. Langley, BC V1M 3W3 • (604) 888-1158 • info@cohousing.ca • www.cohousing.ca



Le Réseau canadien de cohabitation

DEMANDE D'ADHÉSION

Veillez remplir le formulaire ci-dessous pour nous faire savoir comment votre communauté répond à ces caractéristiques. Si votre communauté peut compter sur toutes ces caractéristiques, nous vous invitons à l'inscrire parmi nos membres !

1. Processus participatif.

2. Conception du voisinage.

3. Résidences privées agrémentées d'installations communes.

4. Structure et prise des décisions non hiérarchiques.

5. La communauté n'est pas une source de revenu principal pour les résidents.



Le Réseau canadien de cohabitation

Frais d'adhésion de groupe : 50 \$ la première année pour les groupes en formation.
Après la première année, les frais sont de 20 \$ par an pour chaque habitation impliquée (cependant, le groupe définit le terme habitation impliquée).
20 \$ par an, par unité dans une communauté établie.

Société/professionnel : 250 \$ par an.

Amis de la cohabitation : Tous les dons sont bienvenus !

Date : _____

Nom de la communauté : _____

Nom de la société : _____ (adhésion corporative/professionnelle)

Personne-ressource : _____ **Téléphone :** _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Veillez cocher tous les choix qui s'appliquent :

- Nouveau groupe, première année d'adhésion 50 \$
- Nombre de ménages impliqués (communautés en formation) : _____ x 20 \$ = _____
- Nombre de résidences dans la communauté (communautés établies) : _____ x 20 \$ = _____
- Adhésion corporative/professionnelle; 250 \$ par an

Veillez faire parvenir votre chèque à l'attention de :

The Canadian Cohousing Network
#27 – 20543 – 96th Ave.,
Langley, BC V1M 3W3

Ou par Interac E-Transfer :

billing@cohousing.ca

Le Réseau canadien de cohabitation

#27 – 20543 96th Ave. Langley, BC V1M 3W3 • (604) 888-1158 • info@cohousing.ca • www.cohousing.ca



Le Réseau canadien de cohabitation

Avantages d'être membre :

- Un des outils de collaboration les plus intéressants est le site Web cohousing.ca. L'adhésion au Réseau canadien de cohabitation permet d'acheter des publicités périodiques et des articles dans les journaux locaux, nationaux et internationaux qui dirigent les lecteurs vers le site Web. Celui-ci se trouve aussi facilement à l'aide de moteurs de recherche sur Internet. En se regroupant sur un site Web, les membres bénéficient non seulement de la publicité du Réseau canadien de cohabitation, mais aussi du rayonnement et de la promotion de chacun des membres. Plus les groupes utilisent le site Web et diffusent la publicité qui les rejoint, plus sa valeur et son exposition prennent de l'importance.
- L'adhésion comprend un paragraphe et une image sur le site Web cohousing.ca, selon un format convenu. L'information est liée aux coordonnées et/ou au propre site Web du membre (selon sa préférence). Le coût d'établissement initial est compris dans les frais d'adhésion au Réseau canadien de cohabitation.
- Une personne-ressource au Réseau canadien de cohabitation répond aux demandes générales et diffuse de l'information aux personnes intéressées sur la cohabitation et les communautés de leur région.
- Les membres ont la possibilité de donner leur opinion sur la direction et le fonctionnement du Réseau canadien de cohabitation, lors de la réunion générale annuelle.

Veillez envoyer les informations suivantes concernant votre communauté à l'adresse info@cohousing.ca :

1. Phase de développement
2. Nom de la communauté
3. Consultant en cohabitation (si vous travaillez avec un professionnel)
4. Emplacement (l'adresse, si vous avez un site, sinon une description de l'emplacement recherché)
5. Image (en format jpg)
6. Nombre de résidences (potentielles) dans la communauté
Nombre de ménages présents (membres impliqués – cependant, c'est vous qui les définissez)
8. Taille de la maison commune (potentielle)
9. Description du projet (maximum 65 mots)
10. Nom de la personne-ressource
11. Courriel
12. Numéro de téléphone
13. Adresse postale de la personne-ressource
14. Adresse du site Web

Nous vous invitons à vous inscrire. Votre adhésion au Réseau canadien de cohabitation contribue à bâtir des communautés plus fortes, plus saines et plus viables, « *un voisinage à la fois* ».

Sincèrement,

La direction du Réseau canadien de cohabitation

Le Réseau canadien de cohabitation

#27 – 20543 96th Ave. Langley, BC V1M 3W3 • (604) 888-1158 • info@cohousing.ca • www.cohousing.ca